DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

ADS, Société anonyme au capital de 17 756 460 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro SIREN 076 520 568, ayant son siège social 22 rue Porte des Villards – Arc 1800 – 73700 BOURG-SAINT-MAURICE,
Représentée par Monsieur Frédéric CHARLOT, agissant en qualité de Directeur Général, ayant tous pouvoirs à cet effet.

ET

GLMA - GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC, société en nom collectif, au capital social de 50 000 euros, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° SIREN 792599763 et dont le siège social est Chalet des Villards – Arc 1800 – 73700 BOURG-SANT-MAURICE,
Représentée par Monsieur Frédéric CHARLOT, agissant en sa qualité de gérant,

ONT, PRÉALABLEMENT A LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ QUI VA SUIVRE, EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. Dans une logique de restructuration interne destinée à rationaliser les structures actuelles détenues par la société ADS, il a été décidé de fusionner les sociétés ADS (la « **Société Absorbante** ») et GLMA-GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC (la « **Société Absorbée** »),

2. Le capital social de la Société Absorbée étant intégralement détenu par la Société Absorbante, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération, ni à l'établissement de rapport de commissaire à la fusion.

3. Les représentants desdites sociétés ont ainsi établi un projet de traité de fusion simplifiée contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée devant être transmis à la Société Absorbante ainsi que les autres informations prescrites par la réglementation.

4. Le Conseil d'administration de la Société Absorbante, réunis le 22 décembre 2025, a arrêté les termes du projet de fusion simplifiée, lequel a été signé le 09 janvier 2026 par le représentant dûment habilité de chacune des sociétés concernées.

5. Un exemplaire dudit traité a été déposé au Greffe du tribunal de commerce de Chambéry le 26 janvier 2026 pour le compte de la Société Absorbante et pareillement pour le compte de la société absorbée le même jour auprès du même Greffe.

6. Les avis de projet de fusion simplifiée ont fait l'objet d'une publication au BODACC pour ADS (société absorbante) et pour GLMA – GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC, le 29 janvier 2026.

7. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires au siège social de chacune des Sociétés Absorbée et Absorbante l'ont été dans les délais et selon les modalités prévues par la loi.

8. Il a été prévu aux termes du traité que la fusion simplifiée serait réalisée et que la société GLMA – GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC serait dissoute de plein droit immédiatement après l'expiration du délai d'opposition des créanciers. La réalisation définitive de l'opération est ainsi intervenue le 15 mars 2026.

9. Le 09 mars 2026, le Greffe du tribunal de commerce de Chambéry a certifié qu'aucune demande d'opposition à la fusion n'avait été enregistrée.

EXPOSÉ ETANT FAIT, LE SOUSSIGNÉ DECLARE ET CONSTATE CE QUI SUIT :

▪ La fusion-absorption de la société GLMA - GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC par la société ADS a été régulièrement réalisée, conformément à la réglementation en vigueur, le 15 mars 2026.

▪ la dissolution sans liquidation de la société GLMA - GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC a été régulièrement réalisée le même jour,

▪ s'agissant d'une fusion simplifiée, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la Société ADS.

ET, CECI RELATÉ, le soussigné affirme que la fusion des sociétés ADS et GLMA -GESTION LOCATIVE LES MONTAGNES DE L'ARC est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

A Arc 1800, le 15 mars 2026

M. Frédéric CHARLOT
Directeur Général d'ADS

ADS
Domaine de Montagne Les Arcs / Peisey-Vallandry
Tél. +33(0)4 79 04 24 00
mail : contact.ads@compagniedesalpes.fr
Siège social : 22 rue Porte des Villards - Arc 1800
73700 Bourg Saint Maurice - France
Société Anonyme au capital de 17 756 460 €
Siren 076 520 568 RCS Chambéry